

AU CŒUR DE LA TECHNOLOGIE

Assemblée Générale Mixte
le 28 mars 2019

Note de mise en garde



La présentation suivante et les informations qu'elle contient ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions CARMAT dans un quelconque pays. Cette présentation peut contenir des déclarations prospectives de la Société relatives à ses objectifs. Ces déclarations prospectives reposent sur les estimations et anticipations actuelles des dirigeants de la Société et sont soumises à des facteurs de risques et incertitudes tels que la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie, le rythme de développement du marché concerné, l'évolution technologique et de l'environnement concurrentiel, et tous les risques liés à la gestion de la croissance de la Société. Les objectifs de la Société mentionnés dans cette présentation pourraient ne pas être atteints en raison de ces éléments ou d'autres facteurs de risques et d'incertitude. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans son document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 mars 2019 sous le numéro D.19-0135 ainsi qu'aux changements des conditions économiques, des marchés financiers ou des marchés sur lesquels CARMAT est présent. Notamment aucune garantie ne peut être donnée quant à la capacité de la société de finaliser le développement, la validation et l'industrialisation de la prothèse et des équipements nécessaires à son utilisation, de produire les prothèses, de satisfaire les demandes de l'ANSM ou de toute autre autorité de santé, de recruter des malades, d'obtenir des résultats cliniques satisfaisants, de réaliser les essais cliniques et les tests nécessaires au marquage CE, d'obtenir le marquage CE ou de mener à bien l'industrialisation du projet. Les produits de CARMAT sont à ce jour utilisés exclusivement dans le cadre d'essais cliniques.



Jean-Pierre Garnier

Coopté Président du Conseil d'administration

- Docteur en pharmacologie et titulaire d'un MBA de l'université de Stanford
- Président du groupe pharmaceutique GlaxoSmithKline (GSK) de 2000 à 2008, et Président d'Actelion (biotechnologies) de 2011 à 2017



Stéphane Piat

Directeur général

- Plus de 20 ans d'expérience dans le domaine du dispositif médical
- Précédemment *Division Vice-president*, Global Market Development d'Abbott
- Johnson & Johnson Cordis (2002-2007)



Pascale d'Arbonneau

Directrice administrative et financière

- Près 25 ans d'expérience dans la finance appliquée à l'industrie pharmaceutique
- Précédemment *Vice-présidente Finance*, en charge de l'intégration de la Compliance et du Contrôle au niveau mondial, chez GSK
- Diplômée de l'ESCP Europe

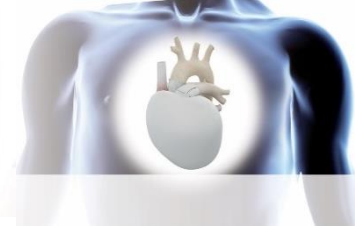
Ratification de la cooptation de Jean-Pierre Garnier en tant qu'administrateur



- Remplacement de Monsieur Jean-Claude Cadudal, démissionnaire
- Docteur en pharmacologie et titulaire d'un MBA de l'université de Stanford
- Jean-Pierre Garnier a notamment été Président du groupe pharmaceutique GlaxoSmithKline (GSK) de 2000 à 2008, et Président d'Actelion (biotechnologies) de 2011 à 2017
- Le « Best Practice Institute » l'a distingué comme l'un des « top 20 » Directeurs généraux mondiaux.

Durée du mandat : jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2022

Conseil d'administration renforcé



Un Conseil diversifié et complémentaire

- 3** nationalités représentées
- 5** administrateurs indépendants
- 2** experts internationaux en cardiologie

Agenda



- I. Constitution du bureau
- II. Progrès réalisés par CARMAT en 2018
- III. Stratégie et perspectives
- IV. Rapport financier 2018
- V. Une gouvernance solide au service de vos intérêts
- VI. Lecture des rapports des commissaires aux comptes
- VII. Ordre du jour simplifié
- VIII. Questions & réponses
- IX. Vote des résolutions



Constitution du bureau

Constitution du bureau



- Désignation des scrutateurs
- Désignation du secrétaire de séance
- Feuille de présence
- Point sur les voix présentes ou représentées (quorum)



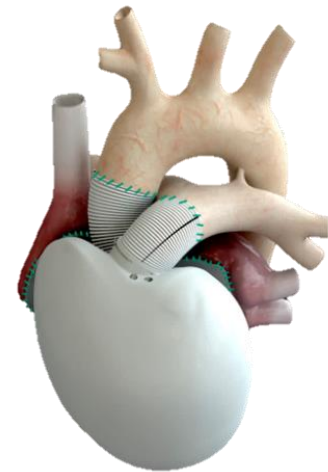
Progrès réalisés par CARMAT en 2018

Une innovation de rupture pour traiter l'insuffisance cardiaque terminale



Vision

- Un cœur artificiel **physiologique** : une véritable alternative à la transplantation
- Faire de l'implantation de ce cœur une **opération chirurgicale courante**
- Conquérir un **marché mondial**



CARMAT, le cœur artificiel le plus avancé au monde

L'insuffisance cardiaque terminale



5 000 transplantations
cardiaques par an

Ne couvrant que **3%** des besoins

Entre **60** et **94%** de décès
à un an

Le cœur artificiel total physiologique : la prochaine opportunité en cardiologie



GRANDS GROUPES



Medtronic

Johnson & Johnson

**Boston
Scientific**



Abbott

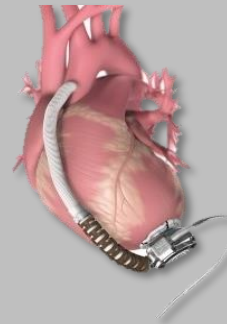


Edwards

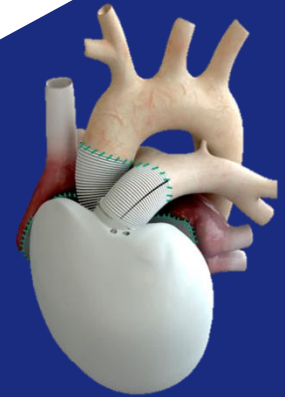


AFIB / CRT-D

Structural Heart



VAD



SynCardia

BIVAD*

Évolution NYHA

* BIVAD : Biventricular Assist Device - Assistance circulatoire biventriculaire





Technologie disponible

LVAD / BIVAD / TAH* montrant de nombreuses limites

Besoin d'une nouvelle génération fiable

Respect de la physiologie des patients avec un système d'autorégulation et une amélioration de l'hémocompatibilité pour une meilleure qualité de vie

L'objectif du programme clinique

Valider ces hypothèses

Etude PIVOT en cours

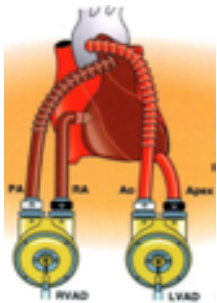


- Finalisation du recrutement de la 1^{ère} partie de l'étude
- Premier patient de la 2^{ème} partie de l'étude recruté
- Objectif : **20 patients**
- Objectif primaire : **6 mois** de survie



Résultats de la 1^{ère} cohorte de l'étude PIVOT

- Taux de survie à 6 mois sur les premiers 10 patients : 70%
- Amélioration attendue avec la 2^{nde} cohorte de patients grâce à l'expérience acquise



Taux de survie à 6 mois	
CARMAT FIM	50%
CARMAT PIVOT (partie 1)	70%
SynCardia*	54% - 62%
BIVAD**	46% - 68%
LVAD***	90% - 92%

* Kirklín JK et al, J Heart Lung Transplant 2018;37:685-691. Arabia F et al, J Heart Lung Transplant, 2018;37:1304-1312

** Lavee J et al, J Heart Lung Transplant 2018;37:1399-1402. Arabia F et al, Ann Thorac Surg 2018;105:548-56

*** Strueber M et al. J Am Coll Cardiol 2011;57:1375-82. Netuka I et al, J Am Coll Cardiol 2015;66:2579-89



Confirmation des résultats de l'étude FIM

- Profil de sécurité à 6 mois sur 10 patients positif par rapport aux autres thérapies

Evènements indésirables	Accident vasculaire cérébral	Saignement - réintervention	Saignement gastro-intestinal	Infection liée au câble percutané
CARMAT FIM	0%	75%	0%	0%
CARMAT PIVOT (partie 1)	0%	40%	0%	0%
SynCardia*	23%	41%	20%	22%
BIVAD**	7%	n/a	7%	7%
LVAD***	8%	14%	8%	10%

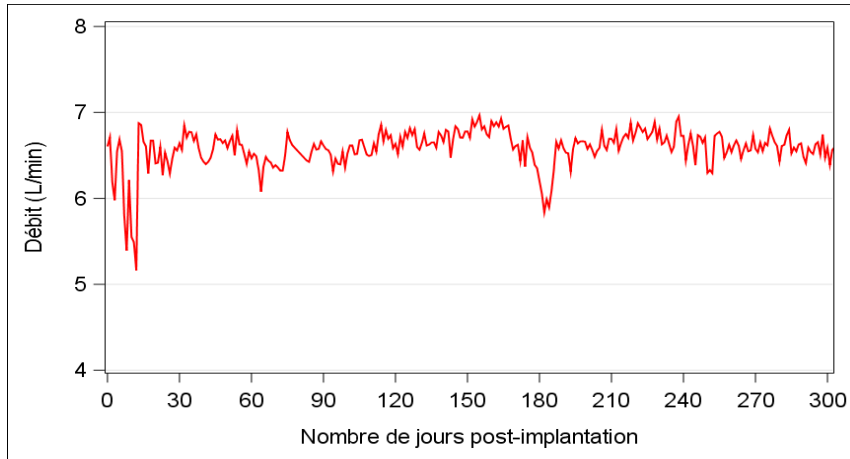
- Absence d'hémolyse

* Arabia F et al, J Heart Lung Transplant, 2018;37:1304-1312. Demondion P et al, Eur J Cardiothorac Surg. 2013 Nov;44(5):843-8.

** Lavee J et al, J Heart Lung Transplant 2018;37:1399-1402

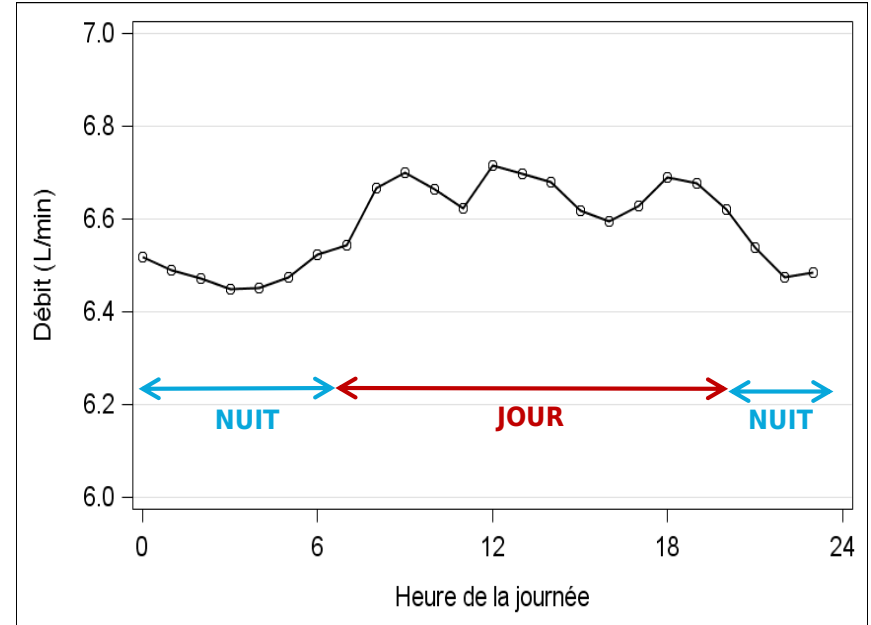
*** Netuka I et al, J Am Coll Cardiol 2015;66:2579-89

La prothèse continue de répliquer le comportement d'un cœur humain



Débit CARMAT *durant 10 mois de support*

Cycle circadien *durant 10 mois de support*



Optimisation de l'expérience chirurgicale



- Taux de succès de la procédure de 100%
- Réduction du temps de chirurgie avec l'expérience
- La transplantation cardiaque est possible après une implantation CARMAT :
4/4 réalisées avec succès

Amélioration de la qualité de vie



Le dispositif améliore considérablement la qualité de vie du patient :

- Mobilité accrue
- Indépendance retrouvée
- Autonomie comparable avec LVAD

*Effort après
transplantation*



*Effort avec le cœur
CARMAT*



Consultation après transplantation





- **Fonctionnement**

- Délais de récupération comparables à la norme pour les patients à haut risque
- Autorégulation physiologique de la prothèse l'adaptant à l'activité du patient

- **Profil de sécurité favorable**

- Pas d'hémolyse, pas d'AVC, pas de saignement digestif dans le 1^{ère} cohorte

- **Suivi**

- Survie à 6 mois 1^{ère} cohorte : 70%
- Pont à la greffe cardiaque exécuté avec succès



- **Atteinte d'une durée de support de 13 mois dans l'étude PIVOT**



Stratégie et perspectives

Prochaines étapes de développement



- Poursuite de la transformation industrielle : transfert finalisé de Vélizy à Bois-d'Arcy au T2 2019
- Finalisation de l'étude PIVOT
- Obtention de l'autorisation FDA pour initier les implantations aux Etats-Unis dans le cadre d'une étude de faisabilité (*Early Feasibility Study* - EFS)
- Définition de la stratégie commerciale : préparation de la société à la commercialisation

L'ensemble des chantiers stratégiques est en bonne progression



Rapport financier 2018

Compte de résultat simplifié



En milliers d'Euros	2018	2017
Produits d'Exploitation	722	28
Charges d'Exploitation	(43 488)	(31 063)
Résultat d'Exploitation	(42 766)	(31 035)
Résultat Financier	(945)	(472)
Résultat Courant avant Impôt	(43 711)	(31 507)
Résultat Exceptionnel	(2)	(56)
Crédit Impôt Recherche	1 984	2 335
Résultat Net	(41 729)	(29 228)

- **Prothèse non encore commercialisée - pas de ventes en 2018**
- **Augmentation des charges d'exploitation, cohérente avec les réalisations stratégiques de la société :**
 1. Poursuite du processus de marquage CE
 2. Accélération de l'étude PIVOT
 3. Certification et mise en service du nouveau site de production de Bois d'Arcy
 4. Transformation de CARMAT en société industrielle et commerciale
- **Crédit Impôt Recherche de 2 M€**

Bilan simplifié et flux de trésorerie



En milliers d'Euros	31.12.18	31.12.17
Actif Immobilisé	6 139	4 752
Créances d'Exploitation	5 389	4 375
Trésorerie	25 301	60 723
Total ACTIF	36 829	69 850
Capitaux Propres	7 481	44 151
Autres Fonds Propres	13 057	13 057
Provision pour Risques & Charges	991	983
Dettes :	15 300	11 659
- Dettes Financières	4 652	3 714
- Dettes d'Exploitation	10 648	7 944
Total PASSIF	36 829	69 850



Evolution Trésorerie	En milliers d'Euros
Trésorerie 31.12.17	60 723
Flux Trésorerie Exploitation	(38 174)
Flux Trésorerie Investissement	(2 307)
Flux de Trésorerie Financement	5 059
Trésorerie 31.12.18	25 301

- **Trésorerie Solide de 25 M€ au 31.12.2018**

Financements disponibles



Trésorerie au 31.12.2018

25 M€



Prêt BEI Tranche 1

10 M€



Tranche tirée le 31.01.2019

Prêt BEI Tranche 2

10 M€

Prêt BEI Tranche 3

10 M€

**Financement non dilutif :
tranches tirables sous conditions
(milestones techniques / financiers)**

**Ligne de Financement Flexible en
Fonds Propres (Kepler)**

24 M€

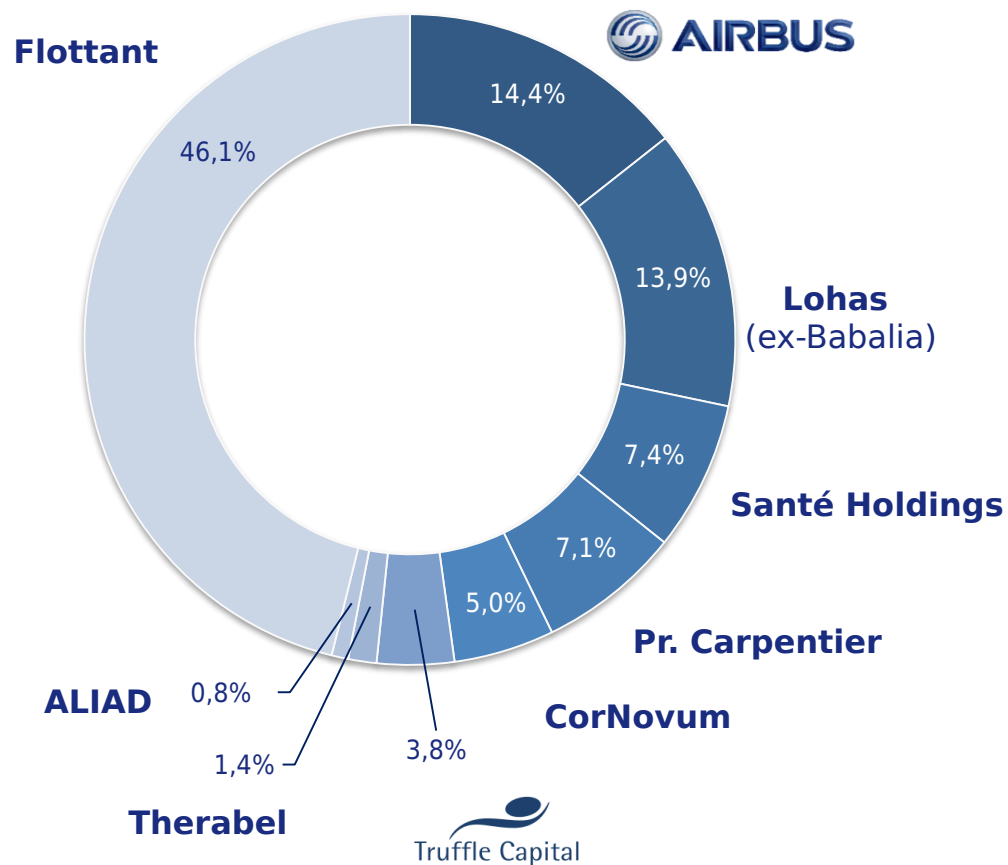
**Exerçable selon besoins / conditions de
marché jusqu'à fin sept. 2020**

CARMAT dispose des ressources financières nécessaires pour mener à bien le développement clinique et la préparation de la phase commerciale

Structure actionnariale



Répartition du capital au 31.12.2018



CARMAT et la bourse



Evolution du cours de bourse CARMAT vs. Indices sectoriels en 2018

Base 100 au 2 janvier 2018





Lecture des rapports
des commissaires aux comptes



Ordre du jour simplifié

Ordre du jour à titre ordinaire



- A titre ordinaire, il est proposé aux actionnaires de se prononcer sur les résolutions usuelles liées à la gestion courante de la société, notamment :
 - **approbation** des comptes sociaux, quitus aux administrateurs pour leur gestion et affectation des résultats de l'exercice 2018
 - **examen** des conventions réglementées
 - **avis** sur les éléments de la rémunération des dirigeants pour l'exercice 2018
 - **autorisation** du programme de rachat d'actions

- Le Conseil d'administration recommande d'approuver l'ensemble des résolutions à titre ordinaire

Ordre du jour à titre extraordinaire



- A titre extraordinaire, il est proposé aux actionnaires de se prononcer sur les résolutions usuelles liées aux modifications du capital social, notamment :
 - **autorisation de réduction du capital** social par voie d’annulation d’actions auto-détenues
 - **augmentations de capital** par émission d’actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières
 - **fixation** du montant global des délégations financières liées aux augmentations de capital
 - **autorisation** de consentir des options de souscription ou d’achat d’actions de la Société
 - **modification des statuts** en vue de la Société et de l’introduction de trois nouvelles catégories d’actions de préférence convertibles en actions ordinaires (AGAP)
 - **mise en place** d’un nouveau plan d’AGAP 2019

- Le Conseil d’administration recommande d’approuver l’ensemble des résolutions à titre extraordinaire, à l’exception de la résolution n°29 :
 - **augmentation de capital social au profit des salariés adhérant au plan d’épargne entreprise**



Questions & réponses



The logo for CARMAT, featuring a grey swoosh to the left of the word "CARMAT" in a bold, blue, sans-serif font.



Vote des résolutions

1^{ère} résolution - AGO



- **Approbation** des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018

2^{ème} résolution - AGO



- **Quitus** aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

3^{ème} résolution - AGO



- **Affectation** des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018

4^{ème} résolution - AGO



- **Examen** des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce

5^{ème} résolution - AGO



- **Ratification de la nomination**, à titre provisoire, d'un administrateur (Monsieur Jean-Pierre Garnier)

6^{ème} résolution - AGO



- **Avis** sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Jean-Claude Cadudal, président du conseil d'administration

7^{ème} résolution - AGO



- **Avis** sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Jean-Pierre Garnier, président du conseil d'administration

8^{ème} résolution - AGO



- **Avis** sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Stéphane Piat, Directeur général

9^{ème} résolution - AGO



- **Autorisation** à donner au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

10^{ème} résolution - AGE



- **Autorisation** à donner au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues

11^{ème} résolution - AGE



- **Délégation** de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

12^{ème} résolution - AGE



- **Délégation** de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public

13^{ème} résolution - AGE



- **Délégation** de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier

14^{ème} résolution - AGE



- **Autorisation** au conseil, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale

15^{ème} résolution - AGE



- **Délégation** de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des 11^{ème} à 13^{ème} résolution ci-dessus

16^{ème} résolution - AGE



- **Délégation** de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une première catégorie de bénéficiaires

17^{ème} résolution - AGE



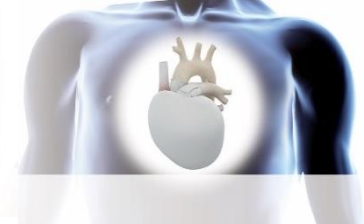
- **Délégation** de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une deuxième catégorie de bénéficiaires

18^{ème} résolution - AGE



- **Délégation** de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une troisième catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres

19^{ème} résolution - AGE



- **Fixation** du montant global des délégations conférées aux termes des 11^{ème} à 18^{ème} résolution ci-dessus

20^{ème} résolution - AGE



- **Délégation** de compétence à consentir au conseil d'administration d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres



- **Délégation** de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité mis en place ou que le conseil d'administration viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales

22^{ème} résolution - AGE



- **Autorisation** à donner au conseil de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société

23^{ème} résolution - AGE



- **Limitations** globales du montant des émissions effectuées en vertu des Vingt et unième résolution et Vingt-deuxième résolution ci-dessus



- **Modification** des statuts en vue de la Société et de l'introduction de trois nouvelles catégories d'actions de préférence convertibles en actions ordinaires dans l'article 12.2 des statuts et de la **modification** de certains aspects techniques des dispositions relatives aux actions de préférence convertibles en actions ordinaires déjà prévues par les statuts

25^{ème} résolution - AGE



- **Autorisation** consentie au conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions de préférence convertibles en actions ordinaires « AGAP 2019-01 » de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société

26^{ème} résolution - AGE



- **Autorisation** consentie au conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions de préférence convertibles en actions ordinaires « AGAP 2019-02 » de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société

27^{ème} résolution - AGE



- **Autorisation** consentie au conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions de préférence convertibles en actions ordinaires « AGAP 2019-03 » de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société

28^{ème} résolution - AGE

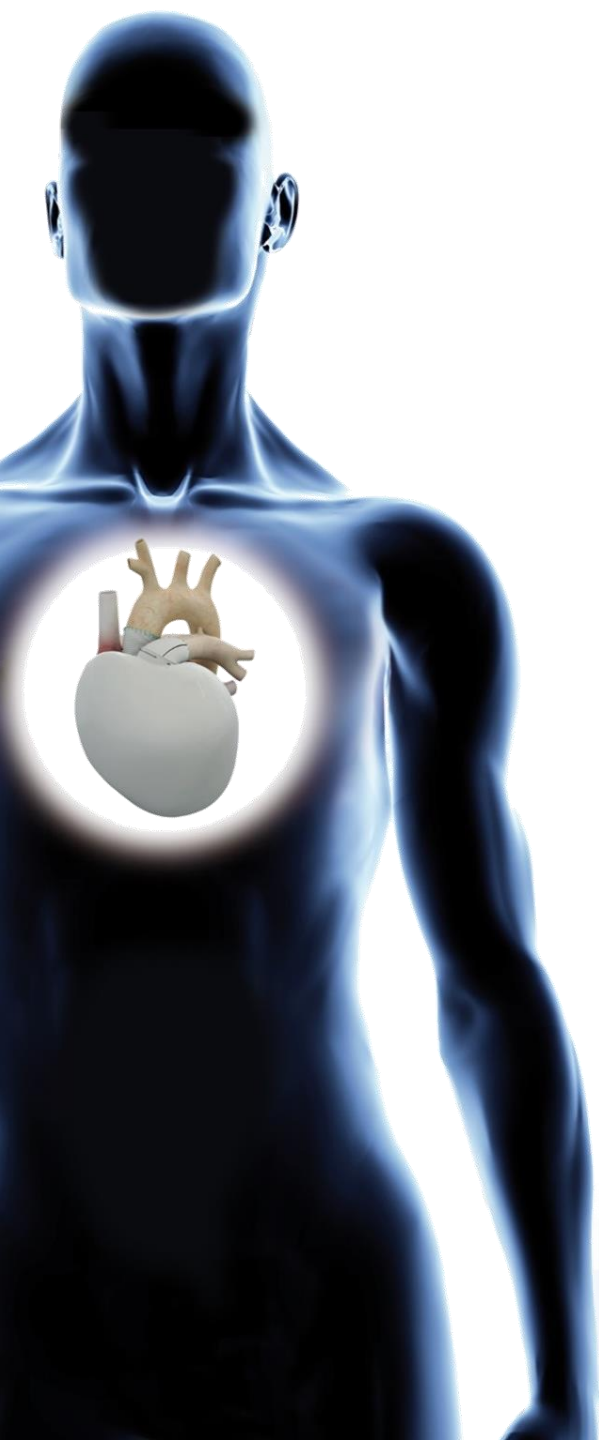


- **Fin des autorisations** consenties au conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions de préférence convertibles en actions ordinaires accordées par les assemblées générales extraordinaires du 27 avril 2017 dans ses 28^{ème} à 30^{ème} résolutions et du 5 avril 2018 dans ses 25^{ème} à 27^{ème} résolutions

29^{ème} résolution - AGE



- **Délégation** consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne entreprise



Merci de votre participation



The logo for CARMAT, featuring the word "CARMAT" in a bold, blue, sans-serif font. To the left of the text is a grey, curved swoosh that starts under the 'C' and ends under the 'T'.



Annexe

The logo for CARMAT, featuring the word "CARMAT" in a bold, blue, sans-serif font. To the left of the text is a grey, curved swoosh that starts under the 'C' and ends under the 'T'.

Rémunération des dirigeants



	Exercice 2017		Exercice 2018	
	Montants dus ¹	Montants versés ²	Montants dus ¹	Montants versés ²
Jean Claude Cadudal - Président jusqu'au 3 décembre 2018				
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	63 001	63 001	62 551	62 551
Total	63 001	63 001	62 551	62 551
Jean-Pierre Garnier - Président depuis le 3 décembre 2018				
Rémunération fixe ³	-	-	8 333	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Total	-	-	8 333	-
S. Piat - Directeur général				
Rémunération fixe ⁴	397 313	397 313	408 744	408 744
Rémunération variable ⁴	179 888	156 000	185 284	160 912
Avantages en nature	9 062	9 062	5 270	5 270
Total	586 263	562 375	599 298	574 926

¹ au titre de l'exercice ; ² au cours de l'exercice, y compris concernant l'exercice précédent ; ³ au titre d'un contrat de travail en qualité de US Business Development Manager ; ⁴ M. Stéphane Piat a bénéficié en 2018 d'une augmentation de 3 % de sa rémunération fixe. Il bénéficie d'une rémunération variable sujette à l'atteinte d'objectifs. Cette rémunération variable peut atteindre 45 % de sa rémunération fixe.

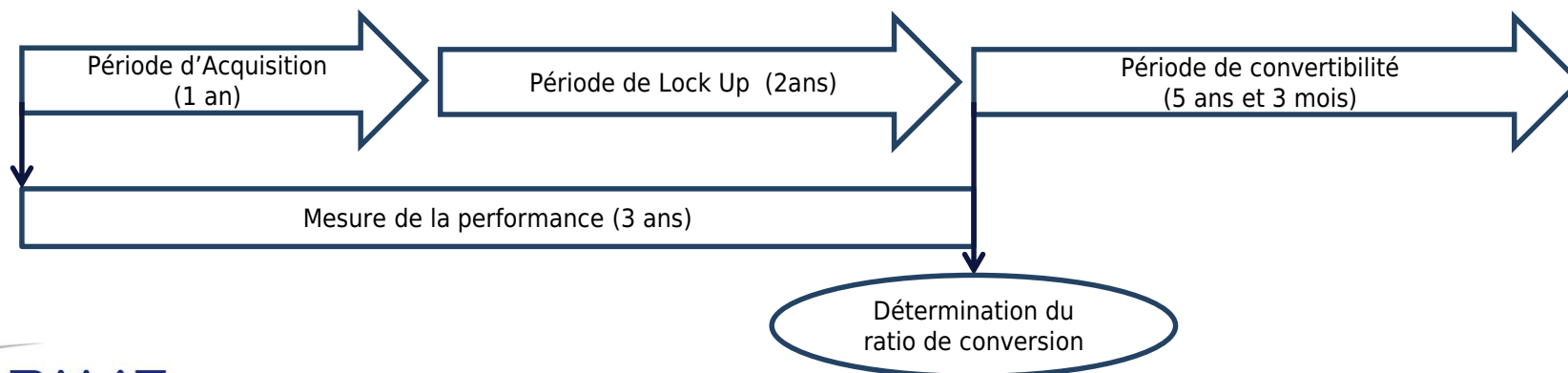
Plan d'actions gratuites



- **Objectifs** : associer étroitement le management et les salariés au franchissement des prochaines étapes clés de développement de la société.
- Le plan d'AGAP 2019 complète le plan d'AGAP 2018
- Les AGAP 2019 sont classées en 3 catégories différentes avec chacune des critères de performance distincts:

	AGAP 2019-01	AGAP 2019-02	AGAP 2019-03	Total
Nombre d'AGAP	8 000	8 000	4 000	20 000
Ratio de conversion	10	10	10	NA
Plafond d'actions ordinaires	80 000	80 000	40 000	200 000

- **Fonctionnement schématique:**



Critères de performance



- AGAP 2019-01 :
 - Succès du premier patient traité aux Etats-Unis de l'étude PIVOT US : 10 actions

- AGAP 2019-02 :
 - Obtention du marquage CE avec un inventaire suffisant à supporter le lancement commercial de la prothèse CARMAT : 10 actions

- AGAP 2019-03
 - Facturation et implantation de 5 prothèses dans les 4 mois suivant le marquage CE (exclusion faite des implantations dans le cadre du forfait innovation en France) : 10 actions